

Matières du tems. Mai 1707. 323

*Quand ma faveur même est propice,
On dit que ce n'est que du vent.*

VI. Par Arrêt du Conseil d'Etat du Roi *Arrêt pour la Lotterie Royale.*
du 15. Mars dernier, Sa M. a ordonné que le reste des numeros à distribuer de la Lotterie Royale, à vingt sols le Bilet, se distribueroient jusques au premier de Mai à Paris chez le Sr. Soubeyran, rue S. Honoré, & chez le Sr. Boucot à l'Hôtel de Ville: cet Arrêt porte que passé ce tems-là, la Lotterie seroit tirée en l'état qu'elle se trouveroit: Si ce terme ne souffre point d'autre prorogation, combien de *Châteaux en Espagne* vont ils demeurer imparfaits? Je ne souhaiterois, pour ma portion de cette Lotterie, qu'un denier pour livre, (payé réellement) de tous les Emplois imaginaires, auxquels les principaux Loix ont été déjà destinez par ceux qui aspirent à les recevoir; nous apprendrons au premier jour, qui seront ceux qui auront été les plus heureux.

XII. Le 21. du mois de Mars, le Clergé *Assemblée du Clergé de France.*
de France ayant été extraordinairement convoqué, fit l'ouverture de son assemblée dans la Salle des Grands Augustins: Mr. le Cardinal de Noailles Archevêque de Paris, Président de l'Assemblée celebra Pontificalement la Messe du Saint Esprit, & l'Evêque d'Angers prêcha avec son éloquence ordinaire; le 23. du même mois les Députés furent en Corps à Versailles saluer le Roi & Monseign. le Dauphin, érans conduits par Mr. le Marquis de Dreux. Grand Maître des Ceremonies, & par M. Desfranges, Maître des Ceremonies: Mr. le Cardinal de